

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
de TOUFFREVILLE SUR EU
du vendredi 18 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vendredi dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Touffreville sur Eu, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes « Maurice MICOLAU », sous la présidence de Monsieur Paul MERLIN, Maire.

Présents : Messieurs BOUGUENNEC Christian, CLEMENT Sébastien, DAGICOUR Denis, LEBAS Fabien, MASSY Jérôme et MERLIN Paul, Mesdames MERLIN Christine, MULOT Catherine et TRIZAC Myrienne.

Absents : Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques et Madame DESHAYES Nathalie

Pouvoirs : Monsieur DAGICOUR Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MASSY Jérôme et Madame DESHAYES Nathalie a donné pouvoir à Mr BOUGUENNEC Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur MASSY Jérôme

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de conseil du 10 juillet 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres du conseil présents.

Représentant à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un délégué doit être élu pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire représentant Monsieur Christian BOUGUENNEC.

Délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un délégué doit être élu pour représenter la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'élire représentant à la CLECT Monsieur Paul MERLIN.

Convention pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention avec la commune de PETIT-CAUX pour l'instruction des dossiers d'urbanisme arrive à échéance.

La commune de PETIT-CAUX propose de mettre à nouveau à disposition de la commune son service urbanisme au tarif de 1,20€ par habitant et par an plus 55€ par acte instruit.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour toutes les démarches nécessaires à la signature de la convention avec la commune de PETIT-CAUX.

Tarifs, ouverture et règlement 2021 du camping municipal

Monsieur le Maire propose d'effectuer une mise à jour des tarifs, des périodes d'ouvertures et du règlement intérieur du camping municipal « Les Acacias ». Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs, périodes et règlement intérieur (ci-joints), à compter du 1^{er} janvier 2021.

Colis et repas des anciens 2020

Monsieur le Maire propose l'annulation, cette année du repas et du goûter des anciens en raison de la crise sanitaire actuelle. Le conseil municipal approuve cette décision et propose d'offrir un colis plus conséquent aux personnes âgées de la commune, de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

La société Pierre Champion est retenue pour cette prestation et le colis « Abondance » d'une valeur de 35€ est sélectionné. Une commande de 37 colis est validée.

Les colis seront distribués en mairie (dates et horaires seront communiquées dans le courrier d'information). Pour les personnes ne pouvant se déplacer, pour raisons de santé, le colis leurs sera porté à domicile.

Location de chasse sur des terres communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention de chasse sur des terres communales s'est achevée le 31 août 2020. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer cette location de chasse (16 ha) aux habitants de la commune jusqu'à la fin de la saison de chasse en cours et détermine les modalités d'attribution. Les offres devront être déposées en mairie au plus tard le vendredi 25 septembre à 18h sous double pli cacheté, avec pour base minimale, 10€ l'hectare, l'attribution de la location reviendra au plus offrant. Les plis seront ouverts et examinés par Mr. le Maire et ses deux Adjoints. En cas d'égalité d'offres, il sera proposé aux intéressés de reformuler une nouvelle et dernière offre afin de départager les demandeurs concernés.

Le conseil municipal mandate Mr le Maire pour la signature de ce contrat.

Décision modificative du budget du camping 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations...	60,90
Total			60,90

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,	-60,90
Total			-60,90

Point sur les travaux et les dossiers en cours

Mr le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- L'abri-bus de LITTEVILLE étant terminé, il est proposé au conseil municipal de lui donner une appellation. Le conseil décide de nommer les deux entrées de l'abri, d'un côté « Le Loup Pendu » et de l'autre « Le Belvédère ». Les gravures seront réalisées par l'Entreprise « Ma Boite en Bois » pour un montant total de 100€.

- Les devis concernant la réalisation du rond-point sont en cours.

- Un devis pour la mise en place des illuminations de « Fin d'Année » sur les lampadaires de la commune, a été sollicité auprès de la société « FORLUMEN »

- Au camping, l'installation du défibrillateur, d'une plateforme d'accès pour le téléphone d'urgence, des poteaux de numérotations, des extincteurs supplémentaires (camping et mobil-home), la plantation de haie et l'encadrement de la pompe de refoulement seront réalisés prochainement.

- L'inspection annuelle « Incendie » des bâtiments public de la commune (Extincteurs – Alarmes..) a été effectuée. Un devis pour la pose de boîtiers d'alarmes radiocommandés pour la salle des fêtes est proposé au conseil, qui le refuse à l'unanimité, vu son coût exagéré. Mr CLEMENT propose d'étudier une autre solution moins onéreuse qui respecte les normes imposées.

- Les zébras de l'abri-bus de LITTEVILLE ont été retracés par les services du Département, suite à la réfection de la chaussée.

- Les subventions définitives de la réfection des barrières d'accès du camping ont été validées à hauteur de 50% au lieu des 80% demandés et celles pour les travaux d'agrandissement du camping sont fixées à 30% (ce qui correspond à la demande effectuée).

Questions diverses

- Monsieur le maire donne lecture du courrier de Mr VAS Yves, qui remercie le conseil municipal, par l'intermédiaire de son maire, pour l'efficacité par laquelle le différent existant depuis de nombreuses années, avec l'un de ses voisins, a été réglé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dits